

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Date de la convocation : 26.06.2020

Présents : Pascal KERBOUL – Odette CASTEL – Stéphane LE ROUX – Patrick ROUDAUT – Céline GOUEZ – Michel LE GALL – Yannick GUILLERM – Nathalie FLOCH – Xavier PENNORS – Jean-Noël LE MENN – Cécile GOUEZ – Fabienne LEPOITTEVIN – Gérard MARREC – Jacques CARRIO – Caroline THOMAS – Béatrice MUNOZ – Marie LE DU – Emilie LE JEUNE – Olivier BERTHELOT – Renato BISSON – Gwénaëlle LE HIR

Excusés : Emmanuelle LE ROUX et Xavier LANSOINEUR qui ont respectivement donné pouvoir à Odette CASTEL et Pascal KERBOUL

Secrétaire de séance : Stéphane LE ROUX

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 11 JUIN 2020

Après modifications suivantes :

- Remplacement de Mme Cécile GOUEZ par Mme Nathalie FLOCH dans la commission Travaux au point 3,
- Ajout du nom de Mme Béatrice MUNOZ dans la commission Cohésion Sociale au point 3,
- Remplacement du nom de la liste « Eco construisons notre avenir ensemble » par « Eco construire notre avenir ensemble » dans l'intervention de Monsieur pascal KERBOUL en « Informations diverses »,

le compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION 2020

2020-38

Madame Odette CASTEL et Monsieur Stéphane LE ROUX présentent les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2020, suite aux réunions de la commission « vie associative/Sports » du 22 juin de celle des Finances du 25 juin et dernier.

Le Conseil Municipal,

Vu les rapports des commissions « vie associative/Sports » et Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2020 telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS SPORTIVES LE FOLGOËT	Propositions Commissions
Football Chevaliers Notre Dame	5 700,00 €
Handball Lesneven/Le Folgoet	5 000,00 €
Tennis Lesneven/Le Folgoet	1 100,00 €
Tennis de table Lesneven/Le Folgoet	600,00 €
Cyclisme	0,00 €
Basket	0,00 €
Patin	1 400,00 €
Pétanque	250,00 €
Société de chasse	0,00 €
Strobets	0,00 €
War Roudou Salaun	250,00 €
Dansou Breizh	0,00 €
Foulée	0,00 €
Breizh Sport Aventure	0,00 €
TOTAL ASSO. FOLGOATIENNES	14 300,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES	
Tir à l'Arc	54,00 €
Vélo sport Plabennec	47,00 €
Sport Découverte	0,00 €
Dojo Lesnevien	293,00 €

GRS Kernilis cote des Légendes	0,00 €
Rugby PLABENNEC	71,00 €
RC Lesneven Féminin	149,00 €
Twirling bâton Lesneven	132,00 €
Tempo Gym artistique Landerneau	0,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS "EXTERIEURES"	746,00 €
	15 046,00 €
ASSOCIATIONS FOLGOATIENNES OU DU SECTEUR	
Comité d'Animation - Le Folgoet	0,00
Les Biblionautes - Le Folgoet	600,00
CLIC INFO - Le Folgoet	750,00
Chemins Faisant - Le Folgoet	200,00
2 si 2 la chorale - Le Folgoet	100,00
Sous-total Le Folgoet	1 650,00
Nid d'anges - assistantes maternelles	330,00
RASED Secteur Lesneven-Plabennec	261,00
Sous-total Secteur de LESNEVEN	591,00
TOTAL ASSO. LE FOLGOËT/SECTEUR	2 241,00
AUTRES ASSOCIATIONS	
Mouvement "Vie Libre" - Addictions alcool Brest	50,00
ADAPEI du Finistère	50,00
Secours Populaire Français	50,00
Secours Catholique (secteur de Lesneven)	300,00
Association Sclérosés en plaques-AFSEP	100,00
SOS Amitiés - Brest	50,00
SPREV (sauvegarde Patrimoine Religieux en vie)	2 800,00
Assoc. Paralysés de France	50,00
Eau et Rivières de Bretagne	30,00
A.F.M.(Myopathie)	50,00
Association France Alzheimer	50,00
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	50,00
FNATH Association accidenté de la vie	50,00
Scouts de France	50,00
Solidarité Côte de Légendes	50,00
Associaton école du rep du Léon ALECOLE	261,00
Rêves de Clowns	50,00
TOTAL AUTRES ASSO.	4 091,00
TOTAL GLOBAL	6 332,00
TOTAL GÉNÉRAL	21 378,00

CDG 29 – CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS 2020-39

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'au fil des réformes les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans les domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé, etc...

Ces évolutions rendent nécessaire une adaptation de l'actuelle convention-cadre précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à l'actuel document sont destinées à simplifier les relations contractuelles et n'entraînent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le conseil d'administration du CDG29.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

SALLE DE KERMARIA - Eclairage

2020-40

Monsieur Stéphane LE ROUX informe les membres de l'assemblée que les travaux de remplacement des bardages et toiture de la salle de Kermaria ont été réceptionnés le mercredi 24 juin dernier.

Pour effectuer ces travaux la dépose des rampes de luminaires était indispensable. Il a été constaté au moment de la dépose, que ces dernières sont en très mauvais état. Leur repose s'annonce problématique le risque de les voir se casser au moment de leur manipulation est conséquent.

Par ailleurs, les rampes étant constituées de tubes Néon qui devraient être interdits à la vente sous 5 années et constituent une consommation électrique énergivore, leur remplacement rentrent dans la politique de développement durable souhaitée par la collectivité.

Par conséquent il est proposé d'effectuer un remplacement de l'ensemble des 3 rampes d'éclairage.

Trois demandes de devis ont été faites et étudiées par la commission « Bâtiments » du 22 juin dernier. A noter toutefois qu'après relance de la société REXEL cette dernière a effectué un geste commercial de 257 €. Monsieur Gérard MAREC présente les caractéristiques techniques et financières des trois devis reçus.

	Nbre points lumineux	Coût Unitaire	Coût total HT
YESS Electricque	72	64,87	5 772,20
CGED	33	197,5	6 712,00
REXEL	24	330	8 225,79

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur Gérard MAREC sur les trois solutions proposées par les entreprises sollicitées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le remplacement des rampes d'éclairage ;
- ✓ **SELECTIONNE** le devis de la société REXEL pour un montant HT de 8 225.79 € ;
- ✓ **PRÉVOIT** l'inscription de cette dépense au budget 2020 de la Commune.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

2020-41

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 18/07/2020.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES			
Laurent	PHILIPOT	19 rue des Jonquilles	KERNILIS
François	BERGOT	19 rue des Genêts	LE FOLGOËT
Yolande	TANGUY	rue de la Paix	LE FOLGOËT
André	CALVEZ	29 rue de la Gare	LE FOLGOËT
André	OLLIVIER	7 Cité des Quatre vents	LE FOLGOËT
Aimé	SIMON	13 rue des Violettes	LE FOLGOËT
Jean-Luc	PENNORS	Kerinen	LE FOLGOËT
Michèle	STEPHAN	19 C rue de la Paix	LE FOLGOËT
Jacques	ILY	16 Allée des Jonquilles	LE FOLGOËT
Georges	FALC'HUN	6 rue des Abers	LE FOLGOËT
Guy	MONOT	Hameau de Pen ar Vilin	LE FOLGOËT
Bernard	TANGUY	2 Poul ar Goasi	LE FOLGOËT
Jean	HERROU	26 route de Kerbriant	LE FOLGOËT
Etienne	LE ROUX	35 rue de la Gare	LE FOLGOËT
Marcel	BALCON	64 route de Croas Kerzu	LE FOLGOËT
Yvon	MADEC	10 Pen ar Prat	LE FOLGOËT
COMMISSAIRES SUPPLÉANTS			
Danielle	GOLIAS	1 Allée des Chênes	PLOUDANIEL
Yvon	ROUDAUT	Guernevez	LE FOLGOËT
Yves	CAVAREC	51 route de Lannilis	LE FOLGOËT
Rémy	BROCH	Pen ar Pont	LE FOLGOËT
Guy	SENE	2 Chemin des Pins	LE FOLGOËT
Jacques	CALVEZ	9 Guernevez	LE FOLGOËT
Marie-Louise	FLOCH	1 rue d'Armor	LE FOLGOËT
François	L'HOUE	6 rue des Tisserands	LE FOLGOËT
Jean-Paul	JACOPIN	7 Chemin des Peupliers	LE FOLGOËT
Paul	LE GOT	17 rue du Stade	LE FOLGOËT
Gilbert	BALCON	13 Bis rue des Glycines	LE FOLGOËT
André	ROUDAUT	16 route de Lanarvily	LE FOLGOËT
François	LE GOT	5 rue du Stade	LE FOLGOËT
Yannick	KERVOAL	50 route de Croas Kerzu	LE FOLGOËT
François	PORHEL	Le Rétaire	LE FOLGOËT
Annie	PODEUR	1 Venelle de Guernevez	LE FOLGOËT

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2020-42
--	----------------

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOpte** le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif ;
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

A - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

A1 - Commission Finances, Personnel communal, Culture, Communication

1 - Information sur la notification des dotations de l'Etat (DGF)

Plus-Value de 6 408.00 euros par rapport aux sommes portées au budget primitif 2020.

2 – Divers

- Proposition de créer un papier en-tête couleur les courriers officiels. Devis à demander à 3 fournisseurs au minimum
- Communication. Programme annuel. Site internet
 - Un magazine annuel sera établi. Le 1^{er} à prévoir au début de l'année 2021
 - Communication intermédiaire avant la fin de l'année à prévoir (plaquette 3 ou 4 pages pour présenter la municipalité et les projets)
 - Site internet à actualiser
 - Un second panneau d'affichage sera à budgétiser sur 2021 (en remplacement du panneau manuel face à la bibliothèque)
 - Facebook à animer – le BIM le vendredi en lien avec la News Letters + 1 page du BIM tous les jours en rappel
 - Dénomination de la bibliothèque

A2 - Commission Vie associative, Patrimoine, Bâtiments

Kermaria – Salle annexe

L'esquisse de réaménagement de la salle annexe, commandée par la municipalité précédente a été aux membres de la commission.

Une réflexion est à mener sur la nécessité ou pas de maintenir la cloison centrale, le but étant de gagner de l'espace pour le club house.

Une prolongation de l'étude en collaboration avec le cabinet JOURDE/BOUCHER pourrait permettre de proposer un plan plus fonctionnel afin d'harmoniser l'espace sanitaire avec le club-house et les espaces liés aux endroits de stockage.

Rendez-vous pris le mercredi 24 juin avec l'étude Boucher en présence du secrétaire général, Stéphane LE ROUX et Gérard MAREC.

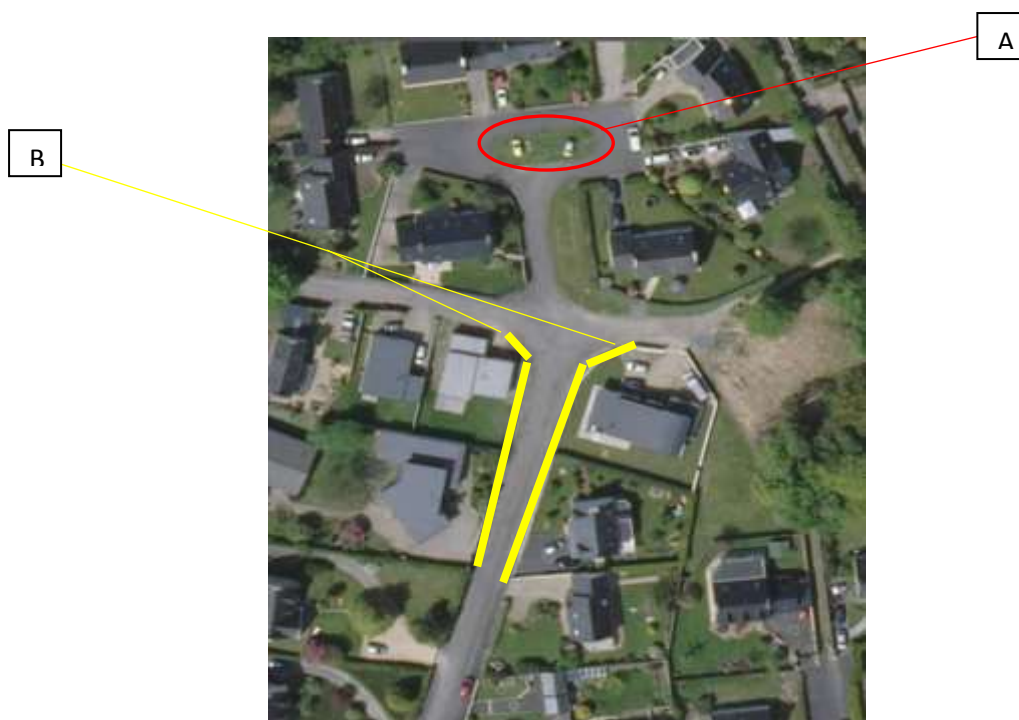
A3 - Commission Ecoles, Enfance et jeunesse

Projets, idées de la commission

- Se mettre en lien avec l'AFR de Guissény pour les voyages (12/16 ans)
- Mettre des navettes en place pour permettre aux ados d'aller aux activités proposées par les centres de Guissény et de Lesneven
- Faire diffuser les programmes des ALSH
- animateur jeunesse pour l'été
- Opération « argent de poche » pour les jeunes
- Structure de jeux sécurisée (en lien avec les assistantes maternelles)
- Parcours santé enfant/ado (voir vallée de Plounevez-Lochrist, Briec...)
- Skatepark, pumark
- Parcours sportif dans la vallée du Creyer (en lien avec la commission cadre de vie)
- Faire bénéficier nos jeunes de formation (1ers secours, gestes qui sauvent...)

A4 - Commission Travaux, Environnement

1 - Rue d'Armor



A - Suppression d'une pelouse pour créer une aire de stationnement

La commission est favorable à ce projet en tenant compte de l'avis des riverains.

Le chiffrage n'étant pas établi du fait de l'échéance du marché à bons de commandes, le vice-président transmettra le devis par mail aux membres de la commission le moment venu.

B - Réalisation de l'enrobé sur le trottoir au fond de la rue

La commission est favorable au projet, le devis sera transmis, le moment venu, par le vice-président aux membres de la commission.

2 - La Croix rouge

Sécurisation de la traversée des piétons au droit des commerces

La circulation des piétons est difficile entre la boulangerie et la pharmacie, à la Croix Rouge. En période de pointe, beaucoup de véhicules sont garés de part et d'autre de la voie et la circulation est intense. Il est difficile et dangereux pour les piétons de traverser la rue, même sur les passages piétons.

Il est important de sécuriser le passage piéton, la difficulté étant que du fait du passage de beaucoup de véhicules de toutes catégories, il n'est pas possible de réaliser d'aménagement modifiant la configuration de la voie.

Il est proposé de créer une zone tampon de sécurité, matérialisée comme suit :



Positionné entre 2 et 5 mètres en amont des passages piétons, cet espace est matérialisé par une « ligne d'effet », un marquage au sol représentant des traits discontinus. C'est devant cette ligne que les véhicules doivent impérativement s'arrêter pour laisser traverser les piétons.

Le conducteur d'un véhicule n'est pas tenu de stopper devant cette ligne si aucun piéton n'est engagé ou ne manifeste l'intention de le faire. Cependant, en cas de non-respect de cette ligne d'effet devant un piéton qui

traverse ou manifeste clairement l'intention de le faire, le conducteur s'exposera à une amende forfaitaire de 35 euros.

La commission est favorable à la réalisation d'un marquage réglementaire sur la chaussée et à la pose de 4 potelets en PVC rouge aux extrémités du passage piétons.

3 - Vallée du Creyer

A - Pose de panneaux pour interdire la circulation des véhicules à moteur sur le cheminement doux

La commission est favorable à la pose de 4 panneaux « circulation interdite aux véhicules à moteur » ainsi qu'au renforcement du dispositif par la pose de pierres aux différentes entrées du site.

B - Réflexion pour un éco-pâturage (Vallée et Parcelle située à proximité de la mairie et de l'école Sainte Anne)

Proposition d'installer, par un prestataire, des animaux sur le site de la vallée du Creyer et la parcelle située à proximité de la Mairie.

L'intérêt de cette proposition est quadruple :

- Assurer un entretien de parcelles difficilement accessible pour des engins mécanisés
- Développer la notion de gestion durable de l'environnement
- Apporter une animation « naturelle » au sein de l'agglomération
- Permettre à des animaux « déclassés » d'avoir une seconde vie

La gestion des animaux serait assurée par un prestataire ; un berger passe régulièrement sur site pour s'assurer du bien-être des animaux, effectuer les soins des animaux, les changer de pâture.

Le coût de l'opération est estimé à 2 500 à 3 000 € annuel.

L'opération est subordonnée à la pose de grillage de clôture à la charge de la commune (coût estimatif de 12 €/ml selon le prestataire).

Si l'acquisition du matériel sera à la charge de la commune, serait-il possible d'obtenir l'accord des membres de l'association « Chemins faisant » pour la pose de la clôture ?

A noter que la parcelle située à proximité de la mairie n'intéresse pas le prestataire, cette dernière est trop petite et en deux parties ce qui l'obligerait à intervenir trop souvent pour changer de pâture aux animaux.

4 - Acquisitions diverses

A - 1 microtracteur et une épareuse

Microtracteur : Acquisition pour d'une part remplacer un microtracteur, d'autre part pour adapter l'engin aux nouveaux besoins (entretien des cheminements doux, vallée du Creyer) et pouvoir y atteler du matériel (épareuse). Trois devis ont été réceptionnés.

Des demandes de devis ont été réalisées auprès de plusieurs professionnels, au vu des retours, la prospection continue.

Ces acquisitions sont prévues au budget 2020 pour un estimatif de 26 000 € pour les deux équipements.

B – Acquisition de deux véhicules pour les services techniques

20 000 € ont été budgétés au BP 2020 afin de remplacer deux des véhicules des services techniques. Après consultation des utilisateurs sur les caractéristiques des véhicules souhaités, il est décidé de rechercher un petit camion benne et un utilitaire de type Kangoo.

Les recherches de véhicules sont en cours. La commission travaillera par échange de mail lorsque les véhicules auront été trouvés et chiffrés.

C – Acquisition d'un Broyeur à végétaux

L'intérêt d'acquisition de ce matériel est de pouvoir « recycler » le bois coupé pour effectuer du paillage et d'éviter des allers-retours en déchetterie. Cela constitue une action d'éco gestion de la ressource.

Devis : Broyeur à végétaux Lefa type BR16 - Diamètre maxi 10 cm – 1 290 € TTC

Accord de la commission sur l'acquisition de ce matériel.

5 - Idées diverses des membres de la commission

- Ville/village fleuri

- Abords des poubelles – Nettoyage
- Eclairage de la Basilique
- 30 km/h dans le bourg
- Signalétique des sentiers (nommer les sentiers, les chemins...)
- Changement d'emplacement du radar pédagogique

A5 - Commission Cohésion sociale

1 - Echange sur les événements et idées

Date goûter/repas des aînés : le 10 octobre, à voir selon la disponibilité de la SYB

2 - Idées diverses

- Orienter notre travail vers les familles
- Adresse mail « spéciale » commission pour faciliter à certain la démarche de demander de l'aide => idées d'adresses à trouver
- Pour contrer la solitude des personnes âgées, favoriser les rencontres intergénérationnelles dans les écoles, la bibliothèque...
- « Jeunes en vacances », sur la même idée que « seniors en vacances »
- Travail avec les écoles dès la rentrée pour communiquer sur l'aide aux familles
- Diverses formations, notamment premiers secours
- Mémo des numéros et sites internet utiles sur la commune (s'il n'existe pas déjà)

3 - Travail sur le plan canicule et pandémie

Pandémie : Beaucoup constate un grand relâchement des gestes barrières, la commission propose :

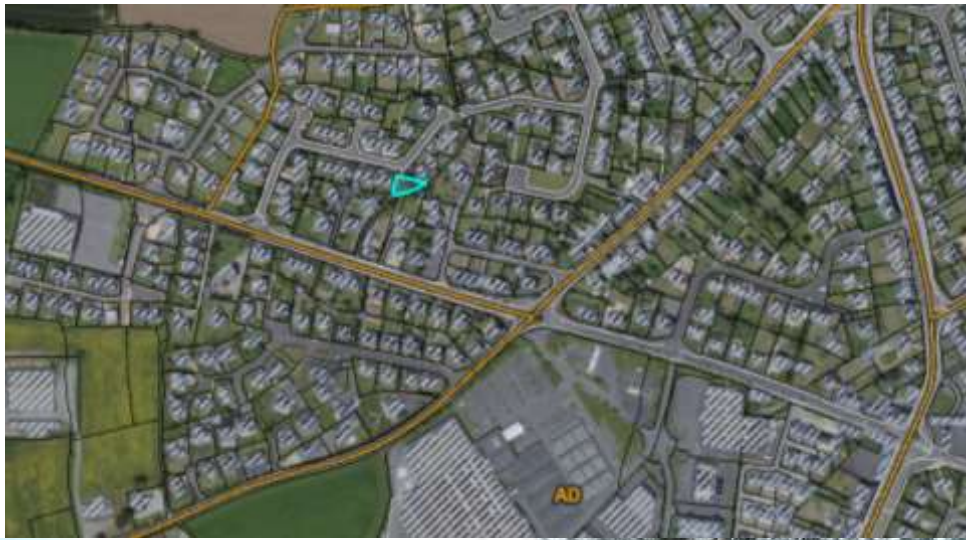
- un rappel régulier sur le panneau lumineux, le bulletin municipal, la page Facebook et le site internet de la commune.
- d'équiper les salles communales de distributeurs de solution hydro alcoolique sans contact et adaptés aux normes PMR => voir les tarifs (qui flambent...)
- Mettre des affiches sur les lieux extérieurs accueillant du public (city park, aires de jeux...) rappelant les gestes barrières (comme dans les commerces)

Canicule :

- Répertorier les personnes fragiles sur un registre => parution dans le bulletin de municipal
- Zone climatisée sur la commune : nous n'en voyons pas, mise à part la basilique qui serait l'endroit le plus frais...
- Rappel des gestes de prévention à diffuser sur la page FB, le site internet, le bulletin municipal
- Distribuer un flyer aux personnes de + 75 ans en prévention d'une éventuelle canicule (idéalement dans la première quinzaine de juillet)

A6 - Commission Urbanisme, Cadre de vie, Développement économique

1 – Demande d'acquisition de parcelle



2 – Projet de lotissement communal



B - DÉSIGNATION DES JURES D'ASSISES

Les personnes suivantes ont été tirées au sort pour intégrer la liste des jurés d'assises pour l'année 2021 : Joël SALAUN ; Muriel CONSEIL ; Christian VALAT ; Fabien KERMARREC ; Richard FERLICOT ; Pascal ABAUTRET.

C – POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS

- **Rue de Keranna**

La pose du mobilier urbain a été réalisée.

- **Allée des Jonquilles**

Les travaux sont achevés, il ne reste qu'à réaliser la plantation des 5 arbres dans les fosses prévues à cet effet.

- **Salle de Kermaria**

Le chantier est terminé pour ce qui concerne la toiture et les bardages. Le SDEF interviendra pour la pose des panneaux photovoltaïques.

Il faudra cependant étudier la réfection du sol et la peinture des murs de la salle principale concomitamment au projet de réaménagement de la partie annexe.

- **Ecole Paul Gauguin**

Le chantier suit son cours. Il devrait être livré pour le 20 juillet.

DATES A RETENIR

Prochain conseil municipal : 10/07/2020